

Le 18 septembre 2023

Communiqué de Presse

Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2023

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

Le samedi 16 septembre 2023, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Thierry Lardenois, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2022,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès), les produits se sont élevés à 2,25 milliards d'euros, dont 2,13 milliards d'euros de cotisations et 116 millions d'euros de résultat financier, et les charges se sont élevées à 2,59 milliards d'euros, dont 2,55 milliards d'euros de prestations.

Après imputation d'un résultat net négatif de 346 millions d'euros, les réserves au 1^{er} janvier 2023 s'établissent à 6,62 milliards d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé à la quasi-unanimité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2022. En effet, 97,52 % des suffrages exprimés se sont prononcés en faveur de l'approbation, soit 236 oui, 6 non.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 402 cotisants, 116 168 prestataires au 1^{er} janvier 2023). En 2022, elle a versé 3,20 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 2,92 milliards d'euros (dont 2,81 milliards d'euros de cotisation et 116,3 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr